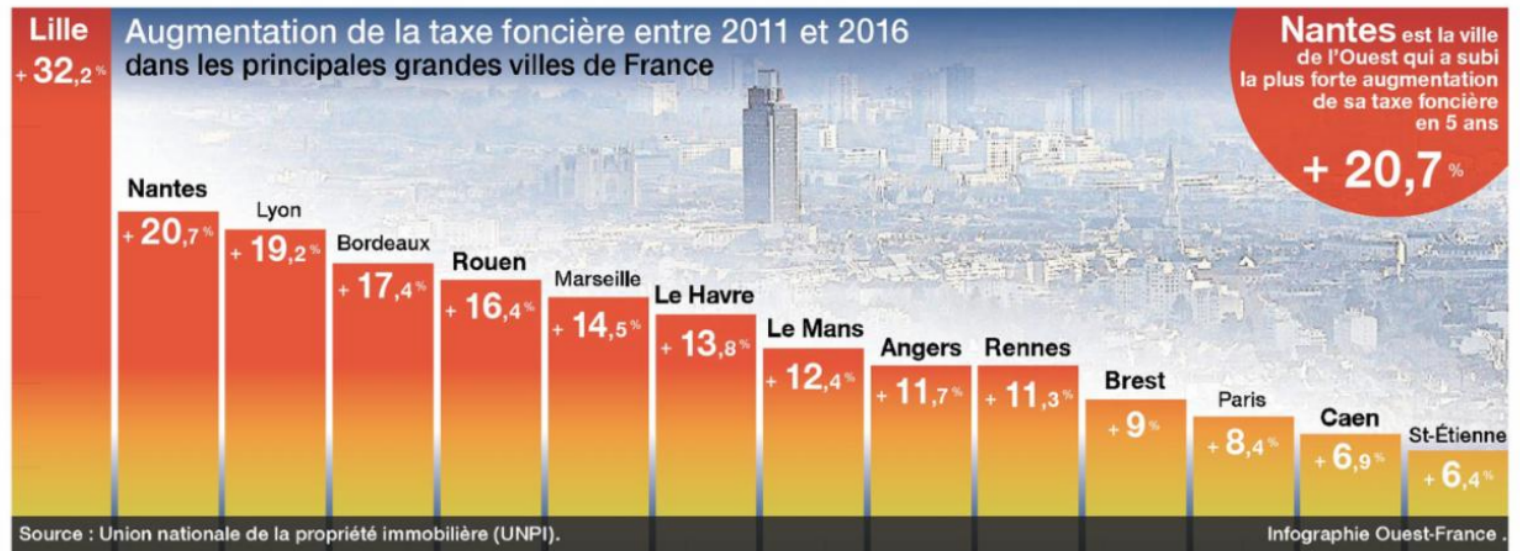


Taxe foncière : note salée pour les propriétaires

L'heure n'est pas à la modération pour la taxe foncière. C'est ce qui ressort du rapport annuel publié par l'observatoire de l'UNPI (Union des propriétaires).



La taxe d'habitation va disparaître pour 80 % des Français. Pas la taxe foncière payée par les propriétaires : 57 % des Français. Elle ne cesse de s'alourdir. Et pour certains, la pilule est amère. L'Union de la propriété immobilière (UNPI) vient de dévoiler les résultats de son observatoire annuel des taxes foncières sur les propriétés bâties.

L'heure n'est pas à la modération. Loin de là, avec une augmentation moyenne de 14 % entre 2011 et 2016. « **Au cours de cette même période, l'inflation a été de 3,03 %** », observe-t-on à l'UNPI. Lille atteint des

sommets : + 32 %. Mais Nantes n'est pas mal non plus : + 20,75 %.

Dans cette augmentation généralisée, tout ne relève pas de la responsabilité des communes. L'État revalorise chaque année les valeurs locatives des immeubles et fixe un loyer théorique. Entre 2011 et 2016, la progression a été de 6,56 %.

« Boucler leurs budgets »

Les communes, les intercommunalités et les départements peuvent ensuite appliquer à ces bases des taux plus ou moins élevés. « **Certaines communes, moins bien gérées ou**

trop endettées, se reportent sur la fiscalité locale pour boucler leurs budgets », analyse l'UNPI, qui pointe aussi le rôle joué par le mille-feuille administratif français. « **On ajoute, mais on soustrait rarement, alors que la création d'intercommunalités devrait générer des économies.** »

Le désengagement de l'État explique aussi, pour partie, cet alourdissement de la fiscalité locale. « **Prises dans leur ensemble, les collectivités locales se retrouvent sans marge de manœuvre supplémentaire pour faire face à leurs charges**

de fonctionnement », observait la Cour des comptes dans une analyse publiée en 2016. Invitant les collectivités locales « **à une intensification de leurs efforts de gestion, particulièrement de leur masse salariale** ». Soulignant également les faiblesses françaises de la fiscalité locale « **en termes d'équité, de transparence et de prévisibilité** ».

Pour les propriétaires les plus fortunés, la note est salée. Car ils ne bénéficieront pas de la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Ce dernier doit être remplacé par un impôt sur la fortune immobilière.